

## Réunion du 5 avril 2022

Absente : Fabienne LATRONCHE a donné procuration à Elise NOILLAC  
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

### Vote des budgets primitifs 2022 :

Chaque élu a été destinataire d'un condensé du budget primitif 2022 de la commune et de la caisse des écoles, arrêté par la commission des finances.

Caisse des écoles : montant arrêté à 82 500 €

Budget communal : 578 000 € en fonctionnement et 1 381 445,85 € en investissement.

Gérard TOURNEIX présente une petite analyse financière de la commune au 31 décembre 2021 :

Epargne de gestion = 128 231 €

Epargne nette = 76 375 €

Taux d'endettement : 1,60 %, soit un taux relativement bas.

Capacité de désendettement : 6,36 années. Pour info, une commune est mise sous tutelle lorsque ce chiffre atteint 12, 13, 14 ans.

Le conseil vote à l'unanimité les budgets primitifs 2022.

### Vote des taux fiscaux :

Le maire présente les taux proposés par la commission des finances :

	2021	2022
TFB	23,40 % (dont 2,05 % du véritable taux communal)	23,50 %
TFNB	16,65 %	16,73 %

Cette année, il y aura un prélèvement d'un « trop perçu » (135 135 €) au profit des communes sous-compensées.

Le conseil vote à l'unanimité les taux fiscaux proposés pour 2022.

### Hostellerie de la Vallée :

L'étude économique de la CCI a été fournie et adressée à la Préfecture à l'appui des demandes d'aides. Nous avons obtenu la DETR pour le volet rénovation énergétique, soit 99 056 € (30 % de 330 187 € HT).

La demande au titre du DSIL, via TULLE'AGGLO, a été déposée le 31 mars.

Emprunt à contracter : face à la montée des taux d'intérêt, il est proposé, sans formalisme pour l'instant, de se positionner pour un emprunt de 200 000 € (sur 18 ans) au taux de 1,74 %. Le conseil valide.

### Snack-bar :

Un candidat à la location s'est présenté : la personne a fait plutôt bonne impression au maire et aux adjoints.

Pour le loyer, proposition de louer à 300€/mois en juillet et août et 250€/mois le restant de l'année. Il serait intéressant de prévoir une ouverture tous les jours sur la période mi-juillet jusqu'à au moins la mi-août.

### Parc du castel :

Une réunion est programmée jeudi 7 avril à partir de 9 h 30 avec les entreprises MADELMOND, puis MIC SIGNALOC et enfin SEVE PAYSAGE.

Pour le supplément du thermolaquage teinte rouille, il y a un devis de 2 053 € HT que nous ne pouvons pas refuser.

Présentation aux élus d'un diaporama sur le contenu du volet médiation.

Voirie :

Jean-Jacques MONTEIL rend compte des visites sur le terrain avec les entreprises sollicitées, et présente leurs devis :

	DELPY	EUROVIA	MALET
VC Lavergne	2 760	2 996,25	3 085,59
VC La Bitarelle accès Chevalier	7 325	9 059,25	6 169,29
CR Orliaguet accès Boulègue	1 087,50	1 057,50	1 329,25
CR Orliaguet accès Thibaud	1 500	1 382,50	1 498,85
VC Vieillemarette accès Péchadre et Precet	4 267,50	4 190,50	4 467,63
TOTAL	16 940	18 686	16 550

Le conseil choisit l'entreprise MALET.

Présentation de la programmation de TULLE'AGGLO sur trois ans :

	2022	2023	2024
VC La Maisonneuve (sortie lotissement jusqu'à la RD 1089)			25 700
VC du Breuil (de la RD 135 <sup>E</sup> jusqu'au village du Breuil)		46 800	
VC de Freyssinges (à partir de l'entrée du village + antenne Soularue)	14 400		
VC de la Croix d'Assou	39 600		

Après débat, les élus proposent, au vu des remarques des services de TULLE'AGGLO sur l'absence d'élagage sur une partie de la VC de la Croix d'Assou, de décaler cette intervention. Pour 2022, on maintient la VC de Freyssinges et on ajoute la VC de la Maisonneuve (prévue en 2024) pour rester dans l'enveloppe prévue.

PLU :

M. PANUEL de la DDT vient de livrer le cahier des charges pour solliciter des bureaux d'études pour l'achèvement du PLU. Liste de 4 cabinets qui travaillent actuellement ou ont travaillé récemment en Corrèze : DEJANTE à Malemort, GIE Territoire + à Toulouse, URBACTIS à Montauban, URBAPOP à Montauban.

Le conseil valide le cahier des charges et charge le maire de solliciter ces 4 bureaux d'études.

Affaires diverses :

- La FDEE19 a programmé l'installation d'une borne de recharge électrique : l'emplacement est à définir, mais après visite sur site, ce serait sur la droite après le garage communal (présentation d'un plan sommaire).
- Information donnée par des administrés qui souhaitaient emprunter un broyeur à TULLE'AGGLO : désormais il n'y aurait plus de prêt. On attend de savoir ce que veut réellement faire TULLE'AGGLO à ce sujet, il semble impossible en tous les cas de demander aux employés communaux de s'occuper de cette prestation !
- Jérôme BOURDEIX signale la nécessité d'acheter une élagueuse sur perche et présente des devis à ce sujet : 709,76 € HT chez MENUÉ CULTURE et 915,83 € HT chez GAMM VERT et à peu près le même prix que ce dernier chez JUILLARD CONDAT. Le conseil choisit MENUÉ CULTURE.
- Demande de participation formulée par la commune de CORREZE pour une participation pour un écolier du primaire (64,20 € pour une classe de découverte à

Bugeat). Le conseil ne donne pas son accord, compte tenu qu'il existe un cycle primaire dans la commune ; cette année encore, le conseil a acté la participation communale à la classe de mer des écoliers du bourg, sans quémander auprès des collectivités voisines dont certains enfants étaient bénéficiaires.

- Odile OUTTERS préconise de rappeler dans le prochain bulletin communal que la communauté d'agglomération est désormais compétente pour de nombreux services à la population.
- Régularisation avec l'URSSAF au sujet de l'assurance chômage des employés : le conseil délibère favorablement pour autoriser le maire à signer une convention.
- Le conseil donne son accord au maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 75 000 €.